

Déclaration liminaire

Denis LECAMP, élu des AS académie de Poitiers

Après une fin d'année scolaire chaotique pour les raisons que tout le monde connaît, nous anticipons un début d'année compliqué. Les injonctions contradictoires et floues d'une part ou une absence totale de cadrage clair et précis de la Direction Nationale d'autre part ont mis à mal la mise en œuvre du sport scolaire pour cette rentrée.

Nous nous sommes réjouis de voir avancée la tenue de ce Conseil d'Administration car la profession était en réelle attente de consignes. Notre incompréhension a été totale lorsque nous avons pris connaissance de l'ordre du jour ne tenant pas compte de la situation très particulière de cette rentrée. Nous avons donc demandé une modification de cet ordre du jour le 25 septembre, comment expliquez-vous que nous n'ayons reçu aucune réponse de votre part à ce jour ?

Les gymnasiades sont loin de faire partie des préoccupations des collègues animateurs d'AS actuellement ! Ils s'inquiètent plutôt de l'organisation voire de l'annulation de nombreuses rencontres dans certains territoires.

Les animateurs sont sortis des AG de rentrée / réunion des secrétaires d'AS en colère pour certains, désabusés ou démoralisés pour d'autres mais tous inquiets sur cette année sportive 2020/2021 à venir. En effet, les cadres envoyés au front pour annoncer que tout se déroulera presque normalement, accompagnés des IPR qui annonçaient tout et son contraire suivant les départements ont eu bien du mal à donner des réponses aux interrogations soulevées. A cela s'ajoute l'inquiétude des présidents d'AS hésitants sur la conduite à tenir au regard du manque d'informations sur l'organisation des rencontres.

Alors même que tout a été fait dans les autres fédérations sportives pour permettre une reprise totale de l'activité : protocole sanitaire et organisation des rencontres, comment accepter que l'UNSS n'en ait pas fait autant ? Alors que c'est une demande du « guide de rentrée sportive » à la page 14.

Ce sont tous ces points qui cristallisent le mécontentement des animateurs d'AS. Les remontées des réunions de district sont inquiétantes, beaucoup d'animateurs d'AS s'interrogent sur leurs affiliations, signe d'une grave crise de confiance dans notre fédération.

La rencontre inter établissements représente un levier motivationnel indéniable pour beaucoup de nos élèves. Moins de compétitions signifie pour de nombreuses AS moins de licenciés et par conséquent une situation financière qui peut devenir critique du fait du contrat obligatoire.

Nous sommes donc plus qu'impatients d'avoir des informations précises sur l'état financier de notre fédération du fait de la crise sanitaire. Comment pouvoir, sans ces éléments, envisager des arbitrages financiers ? Nous tenons d'ailleurs à rappeler ici que les décisions liées au prix de la licence doivent être votées en Assemblée Générale comme stipulé dans les statuts de l'UNSS et rappelé dans le rapport général présenté aujourd'hui. Aussi, nous avons été très surpris du courrier adressé aux chefs d'établissement daté du 7 octobre 2020 qui parle d'un lissage du prix de contrat.

L'UNSS est régulièrement définie comme une fédération sportive et nous souscrivons à cela, en espérant que tout le monde ici en soit persuadé. Malheureusement, cette affirmation ne semble pas être reconnue dans la nouvelle structure du Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. En effet, dans le dossier de presse sur les grandes priorités pour le sport, dans le chapitre « plus de sport à l'école », l'UNSS n'est jamais mentionnée.

Si nous reconnaissons comme fondamentales les acquisitions du « savoir nager » et du « savoir rouler », nous réfutons le fait que cela fasse partie des missions de l'UNSS. Ce sont des savoirs fondamentaux et à ce titre, ils doivent être intégrés dans les enseignements obligatoires de l'EPS. Le cœur du sport scolaire est bien la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques de manière volontaire et régulière, l'accès à la vie associative et les rencontres inter établissements.

Comme l'annonce le rapport général (p46) en amont de la mise en place du nouvel outil OPUSS 2, un travail sur le site web communication (unss.org) a dû être réalisé. Pourquoi alors que M. Lacroix, représentant du ministère de l'Education nationale, y était favorable à l'AG du 30 juin 2020, n'avoir pas profité de cette refonte pour créer un espace pour les élus des AS, demande récurrente de notre part ?

Si dans certains territoires, le sport scolaire fonctionne parfaitement grâce à une bonne synergie de tous les acteurs. A chacun de s'inspirer du meilleur de nos territoires.

Pour cela, nous devons tous travailler ensemble et dans la même direction. Les divers courriers envoyés directement aux présidents d'AS et aux DASEN et Recteur sans même avoir consulté au préalable les administrateurs de l'association ne semblent pas aller dans ce sens. La direction nationale a-t-elle si peur des remontées du terrain qu'elle reste sourde à ses représentants ?

Pour conclure, nous rappelons que les élus des AS du niveau départemental au national sont de fervents défenseurs du sport scolaire. Appuyons-nous sur cette nouvelle mandature pour mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour défendre, garder vivant et attractif les AS et l'UNSS.

1) PV du CA du 19/05/2020

Demande de modification D. LECAMP, élu des AS académie de POITIERS

Page 6 et 4^{ème} paragraphe sur la réponse de M. LACROIX à la demande de M. LECAMP : remplacer « ne connaît pas la réponse » par « je pense que oui ».

Vote du PV du 19/05/2020 : 21 votants / POUR : unanimité

2) Protocole sanitaire de la fédération

Présentation par Mme Costantini, DN UNSS de la synthèse territoriale avec les 3 scénarii.

Intervention de Mélanie PELTIER, élue des AS académie de Versailles

Ce document était certes nécessaire cependant il aurait également été utile qu'un protocole relatif à l'organisation des rencontres viennent également en complément comme cela était stipulé dans le document « repères pour la reprise de l'EPS » du 28 août 2020. En effet, selon les territoires, des décisions hétérogènes ont été prises ça et là par différentes personnes : DASEN, recteur, cadres UNSS, IA-IPR ou chefs d'établissement, le plus souvent pour interdire à leurs AS de participer aux rencontres sur certains territoires alors que dans d'autres classés de la même couleur cela était possible.

Intervention de Denis LECAMP, élu des AS académie de Poitiers :

On peut se demander si l'UNSS a encore une place dans l'organisation du nouveau ministère fusionné. L'intégration du sport dans le ministère de l'Education Nationale ne risque-t-elle pas d'avoir pour conséquence de faire sortir l'UNSS ? En effet, dans le dossier de presse du 5 octobre 2020 sur « les grandes priorités pour le sport », notre fédération n'est pas mentionnée une seule fois !

Intervention de Mélanie PELTIER, élue des AS académie de Versailles

A propos de la gouvernance de la structure : nous avons été surpris de ne recevoir le document de synthèse territoriale seulement le 9 septembre. Nous demandons qu'en tant que membres des instances de l'UNSS nous soyons informés des mails envoyés aux présidents d'AS et aux DASEN et Recteurs en copie plutôt que d'apprendre les annonces via nos secrétariats d'établissement (cf courrier sur les affiliations et contrats UNSS daté du 7 octobre 2020).

3) Présentation du rapport général 2019

Mélanie PELTIER, élue des AS académie de Versailles

Le rapport général 2019-2020 présenté ce jour est selon nous loin de mettre en valeur et de refléter selon nous l'identité du sport scolaire.

Plusieurs points nous interpellent :

Le chapitre sur le règlement fédéral ne reflète pas selon nous la réalité, si plus d'acteurs ont effectivement été consultés en amont de sa rédaction, peu des propositions ont été retenues dans le document final par la Direction Nationale. De la même manière, les CMN prennent toujours aussi peu en compte les remontées du terrain dans la constitution des fiches sports. Par ailleurs, le déroulé des débats qui ont eu lieu à l'AG du 30 juin 2020 et résumés dans le rapport général 2020 ne correspond pas à ce que nous avons entendu et compris.

Sur la présentation des thématiques dans les académies p 68, il est regrettable de ne pas noter explicitement que le travail autour de ces thèmes se fait bien dans le cadre de rencontres sportives et d'imposer aux territoires de changer de thématiques, c'est pour nous nier l'autonomie et la réalité des territoires.

Concernant, la mise en évidence de ce qui doit organiser notre fédération, il est regrettable que les 3 premiers principes énoncés en p 69 n'apparaissent pas dès l'Edito de la directrice nationale car ils sont bien pour nous des fondamentaux et cela même en dehors des temps de crise.

Enfin, comment expliquez-vous qu'une seule page de ce rapport soit dédiée à la rencontre sportive et encore, sous forme d'un focus présentant le témoignage d'une section d'AS, nous sommes sidérés du décalage que peut renvoyer ce rapport avec la réalité de l'UNSS sur les territoires. Où sont mis en évidence les milliers de rencontres inter établissements ? Où pouvons-nous voir le fonctionnement de nos districts UNSS ? Quelles APSA sont présentes à l'UNSS et quelle est leurs évolutions en termes de licenciés ? Où sont représentées les sections sportives scolaires qui participent aux compétitions excellence ?

Montrer que le sport scolaire c'est plus que du sport est éminemment important mais en arriver à oublier que c'est aussi du sport, ne pas mentionner les rencontres (qui sont au cœur des missions de l'UNSS) ni par exemple les conventions passées avec le monde sportif, tout ça nous questionne beaucoup.

Précisions de Mme COSTANTINI, Directrice Nationale de l'UNSS : Le document « l'UNSS en chiffres et en images 2020 » n'est pas encore finalisé au moment de la tenue de ce CA. Le document pourra être modifié en fonction des remontées des élus des AS.

Mélanie PELTIER, élue des AS académie de Versailles : Il est vraiment regrettable que nous n'ayons pas à disposition ce document car il aurait été intéressant de croiser les données avec le rapport général 2019. De plus, le document 2019 n'est pas accessible sur le site UNSS. De plus, nous apprécions d'avoir les statistiques brutes issues de la vie des AS car elle nous permettait de faire notre propre analyse des données.

Réponse Mme COSTANTINI, Directrice Nationale de l'UNSS : le site UNSS est actuellement en reconstruction, ce qui explique qu'il ne soit plus mis à jour.

Demande de Mélanie PELTIER, élue des AS académie de Versailles : Puisque le site est en restructuration, les élus des AS vont-ils enfin pouvoir avoir un espace de communication puisque M. Lacroix, représentant du ministère de l'EN avait donné son accord lors de l'AG du 30 juin 2020 ?

Réponse de M. LACROIX, représentant du Ministère de l'EN : « Puisque je l'ai dit à l'AG, ce sera fait ».

Mme COSTANTINI, directrice Nationale de l'UNSS ajoute que les élus des AS seront associés au travail sur le contenu du nouveau site.

Vote du rapport général 2019 : 22 votants : POUR : 15 / abstentions : 2 (SNEP-FSU) / 5 CONTRE (élus des AS)

4) Questions diverses

3.1) _____ A propos du niveau de la prise de licence et des affiliations

Aymeric LE PEZENEC, élu des AS académie de Créteil

Nous souhaiterions avoir un état des lieux du nombre de licences et des affiliations à la date du 01/10/2020 ?

Il serait également pour nous très intéressant d'avoir un comparatif avec les années précédentes (2019 et 2018) sur la même période.

Présentation d'éléments financiers par Mme COSTANTINI, Directrice Nationale UNSS cf diaporama de présentation

Mélanie PELTIER, élue des AS académie de Versailles : il est de nouveau regrettable que nous n'ayons connaissance de ces documents qu'au moment de l'instance. Cela ne permet pas de faire une analyse précise et de pouvoir prendre des décisions éclairées.

Question de Denis LECAMP, élu des AS académie de Poitiers :

Peut-on avoir des nouvelles des 70 000€ de la subvention du ministère des sports qui n'étaient toujours pas attribués lors de l'AG du 30 juin 2020 ? Nous avons déjà posé cette question alors.

3.2) A propos d'OPUSS 2

Christophe BISQUERT, élu des AS académie de Lille

Cette rentrée 2020 a vu la mise en service du site OPUSS 2. Ce nouvel outil est censé améliorer et faciliter le fonctionnement des AS. Pourtant, sa mise en route ne se fait pas sans problèmes et sans poser de nombreuses questions :

- Comment la date de mise en route a-t-elle été choisie ? N'aurait-il pas été plus judicieux de le mettre en service avant la rentrée de septembre ?
- Comment expliquer que les informations concernant les nouvelles modalités de connexion soient parvenues aux collègues seulement après sa mise en route ?
- Comment expliquer que l'alimentation de la base de données des établissements se soit faite en plusieurs étapes ? N'aurait-il pas été possible de l'anticiper avant l'ouverture ?
- Comment expliquer que chaque AS ait accès à l'ensemble des fiches licenciés au niveau national ? Est-ce un bug de programmation ou est-ce volontaire ? Si tel est le cas, quelle en est la raison ?
- De nombreux collègues s'interrogent sur le fait qu'il leur est demandé de remplir la vie des AS pour l'année 2019-2020 alors qu'on leur avait dit au niveau départemental qu'ils n'auraient pas à le faire. De plus, des informations se mélangent entre les deux années scolaires (2019 -2020 et 2020-2021), voire pour certains, des informations erronées apparaissent pour 2019-2020.

Lors de l'AG du 30 juin 2020, le représentant du ministère, répondant à l'une de nos questions sur la visibilité des élus des AS, a proposé d'utiliser l'outil OPUSS.

Il est regrettable que la mise en place d'OPUSS2 n'ait pas tenu compte de cette proposition :

- Peut-on savoir pourquoi un espace dédié aux élus des AS n'a pas été prévu dans OPUSS 2 ?
- Quand pensez-vous effectuer la création de cet espace ? Si cela nous était refusé une nouvelle fois, quel moyen propose la Direction Nationale pour permettre aux élu(e)s des AS de communiquer avec la profession qui les a élus ?

Réponse de Bernard QUINCY, DNA en charge de l'outil OPUSS 2 :

Un mail a été adressé au SD et SR UNSS en date du 25 août concernant la mise en place d'OPUSS 2.

Les listes de tous les licenciés sont consultables à des fins de vérification et sécurisation des données des participants aux rencontres par les organisateurs. Les données personnelles vont être enlevées de la fiche-licenciés. Pour rappel, seules les personnes ayant des codes dc référencées par l'UNSS (pas de problème pour le RGPD).

L'injection des données des AS a été faite le 2 septembre. Déjà 200 modifications ont été apportées au site. Les problèmes quant à la vie des AS seront réglés dans la semaine.

3.1) A propos de l'écriture des plans de développement de l'UNSS académiques et départementaux

Mélanie PELTIER, élue des AS académie de Versailles

Les élu(e)s des AS souhaitent avoir connaissance de l'avancée des programmations des réunions de travail collectif autour des PADSS et des PDDSS sur les territoires. En effet, comme le stipule le PNDSS 2020-2024, l'écriture de ces plans doit se faire dans l'année pour présentation et vote dans les instances.

De plus, nous nous étonnons que les établissements n'aient à ce jour toujours pas reçu le poster de présentation du PNDSS 2020-2024 comme cela a été annoncé lors de l'AG du 30 juin 2020.

Réponse Mme COSTANTINI, Directrice Nationale de l'UNSS : Ce sont maintenant aux différents services d'organiser les temps de travail avec les différents acteurs. Un rappel sera fait en ce sens par la DN UNSS.

Pour le poster, tout le processus d'appel d'offre a dû être refait ce qui explique le retard dans la réalisation et l'envoi du poster synthèse du PNDSS 2020-2024.

3.2) A propos des IMP des coordonnateurs de district

Thierry RAYNAL, élu des AS académie de Caen

Dans certains rectorats, en fin d'année scolaire 2019/2020, les collègues coordonnateurs de district ont rencontré des difficultés pour obtenir le paiement de leurs IMP. Les services rectoraux ont prétexté que lors du confinement, le travail n'avait pas été réel.

La question est donc la suivante : Avez-vous été sollicités sur ce dossier ou ne s'agit-il que de prises d'initiative locales ?

Dans les deux cas, les élu(e)s des AS vous demandent de remédier à ce problème et d'avertir les services des différents rectorats afin que toutes les IMP soient réellement versées.

Réponse de M. LACROIX, représentant du Ministère de l'EN : Nous n'avons pas eu connaissance à la DEGESCO de ce type d'arbitrage puisque ce sont les rectorats qui donnent les IMP pour les coordonnateurs de district mais si de tels problèmes devaient arriver, il faudrait leur faire remonter.